

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-039

Séance du 16 septembre 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE SEIZE SEPTEMBRE À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2025.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS
Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs,
SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali,
MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : CHARVET Aurélien.

OBJET : Enseigne Espace culturel « Maison COLIN » - choix de l'entreprise.

M. le Maire rappelle que, comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal, des devis ont été sollicités auprès de fournisseurs pour l'achat de deux enseignes, une grande et une petite, pour l'Espace culturel Maison COLIN. Les enseignes sont en lettre support aluminium Dibond de 3 mm d'épaisseur avec une police de caractère Abang. M. le Maire présente les devis reçus des entreprises DIDIER Signalétic et GRUEL Enseignes :

Enseignes	DIDIER Signalétic	GRUEL Enseignes
Couleur noire	1 740 €	972 €
Couleur marron	2 220 €	972 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20250916-D01364-2025-039-DE
Date de télétransmission : 20/09/2025
Date de réception préfecture : 20/09/2025

DÉCIDER de retenir le devis de la société GRUEL Enseignes pour la fourniture de deux enseignes dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 972 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société GRUEL Enseignes pour la fourniture de deux enseignes dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 972 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 16 septembre 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

